

AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | | **SJ.N - Eurozone et Affaires économiques (Equipe Eurozone)** |
|  | **Direction générale : Equipe:** | **Service juridique**  L'équipe fournit des conseils juridiques à la Commission et à ses services, et représente la Commission dans les procédures juridictionnelles (en particulier devant les juridictions de l’Union) dans les matières suivantes en particulier: l’Union économique et monétaire, l’Euro, les mécanismes d'assistance financière, les instruments de recouvrement de la pandémie de Covid-19, les instruments financiers et de garanties budgétaires de l’UE, la BEI, le cadre financier pluriannuel, les principes budgétaires, les ressources propres, la protection des intérêts financiers de l’UE (y compris le Règlement « Conditionnalité »), le Parquet européen et l’OLAF.  **Jean-Paul KEPPENNE**  [Jean-Paul.KEPPENNE@ec.europa.eu](mailto:Jean-Paul.KEPPENNE@ec.europa.eu)  **+32(0)2 29 98377** |
| **Conseiller juridique principal:**  **Adresse e-mail :** |
| **Téléphone :** |
|  | | |
|  | **Nombre de postes disponibles:** | **1** |
| **Catégorie**  **Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée** | **Administrateur (AD) 2ème trimestre 20231**  **2 an(s)1** |
|  | **Lieu d’affectation :** | **Bruxelles** |
| **Particularités :** | | **Avec indemnités** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** |

1 Les précisions liées à la date de prise de fonction et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

|  |  |
| --- | --- |
| **1** | **Nature des fonctions :** |
| L'équipe fournit des conseils juridiques à la Commission et à ses services, et représente la Commission dans les procédures juridictionnelles (en particulier devant les juridictions de l’Union) dans les matières suivantes en particulier: l’Union économique et monétaire, l’Euro, les mécanismes d'assistance financière, les instruments de recouvrement de la pandémie de Covid-19, les instruments financiers et de garanties budgétaires de l’UE, la BEI, le cadre financier pluriannuel, les principes budgétaires, les ressources propres, la protection des intérêts financiers de l’UE (y compris le Règlement « Conditionnalité »), le Parquet européen et l’OLAF.  L’équipe interagit également, quand cela s’indique, avec les Services juridiques des autres institutions de l’UE et avec des juristes des Etats membres.  L’Expert National Détaché (END) devra épauler l’Equipe Eurozone dans toutes ces activités. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **2** | **Qualifications requises :** |
|  | a) Critères d'éligibilité |
|  | Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas un ou plusieurs de ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.   * Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD; * Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, sur base contractuelle ou statutaire; * Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'e l’END est appelé à exercer. L'END ressortissant d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui sont confiées. |
|  | b) Critères de sélection |
|  | Diplôme :  - diplôme universitaire en droit (minimum maîtrise).  Exigences: l’END doit avoir une bonne connaissance du rôle et du fonctionnement de la Commission, de même que des procédures décisionnelles prévues par les Traités. Il/Elle doit avoir de bonnes capacités rédactionnelles et de communication. |
|  | Expérience professionnelle :  Avoir une expérience professionnelle relative aux domaines traités par l'Equipe EEI est important. |
|  | Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches :  Une excellente connaissance de l'anglais est indispensable. Une bonne connaissance du français ou d’une autre langue de l’UE est souhaitable. |

|  |  |
| --- | --- |
| **3** | **Soumission des candidatures et procédure de sélection** |
| Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la Représentation Permanente / Mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui transmettra les candidatures aux services de la Commission compétents dans les délais fixés par ces derniers. **Le non respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront  demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection. | |
|  | Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée. |

|  |  |
| --- | --- |
| **4** | **Conditions du détachement** |
| Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur [http://ec.europa.eu/civil\_service/job/sne/index\_fr.htm.](http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm)  L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.  Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui en remplit les conditions conformément à l'article 17 de la décision END.  Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.  Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **5** | **Traitement des données à caractère personnel :** |
| Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (CE) No 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.  Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).  Le droit d’accès des personnes aux données les concernant, ainsi que de rectification de ces données, peut être exercé auprès du Responsable du traitement, conformément à l’article 13 du règlement relatif au traitement des données à caractère personnel. A tout moment, les candidats ont la possibilité de saisir le Contrôleur européen de la protection en envoyant un courriel à [edps@edps.europa.eu.](mailto:edps@edps.europa.eu)  A l'attention des candidats des pays tiers : vos données à caractère personnel peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires. Plus d'informations à l'adresse :  https://ec.europa.eu/info/departments/human-resources-and-security\_fr. | |
| Les informations sur le traitement des données personnelles au sein du JRC sont disponibles à l'adresse: [http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=6270.](http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=6270) | |